



EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 31 mai 2021

Le trente un mai deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle St Georges, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 18

Votants : 19

Excusés : 5

Procurations : 1

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Jean-Nicolas BRUZARD, Thierry KAUFFER, Jessica LAFOND, Pierre LIACHENKO, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Naïma MOUMOU, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes et M. Amandine DORIZON, Michel FOSSIER, Chantal GARCIA, Frédéric SEVOZ

Pouvoirs : Julie CARCUAC donne pouvoir à Mme Jessica LAFOND

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 32

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 15 avril 2021**

Madame le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le procès-verbal

- **Finances**
- **Subvention aux associations 2021 : vote**

Madame le Maire présente le tableau des propositions de subventions aux associations ci-dessous et le soumet au vote des conseillers municipaux.

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2021
ACCA ALBIAS FONNEUVE	300,00
ADAPEI 12-82	500,00
ADMR	650,00
ALBIAS SPORTS GYM	250,00
Ambiance Animation Albias (comité des fêtes)	1 500,00
AMICALE DON DU SANG	150,00
AMICALE POMPIERS ALBIAS	610,00
APE ECOLE PUBLIQUE	200,00
APEL SAINT PIE X	200,00
ARTS'ALBIAS	0,00

AVENTURES ET ARTS MARTIAUX EN QUERCY	200,00
BOULE LYONNAISE ALBIAS	200,00
CAP DANSES	150,00
CLUB DES AINES	170,00
COMICE AGRICOLE NEGREPELLISE	250,00
COOPERATIVE ECOLE ÉLEMENTAIRE	2 400,00
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	1 000,00
COTE GYM	150,00
FANNY ALBIASSAINE	300,00
FESTIVALBIAS	250,00
FNACA ALBIAS	300,00
FOOTBALL CLUB ALBIASSAIN	5 500,00
HISTOIRE D'EUX	250
KOBA-BAKA FRANCE	150
RAYON ALBIASSAIN	230,00
SOCIETE DE PECHE	150,00
TOUS CONCERNES EN AVANT ALBIAS	1 500,00
TROUBADOURS DU TARN ET GARONNE	200,00
VOLLEY CLUB D'ALBIAS	0,00
TOTAL	17 750

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions consignées sur le tableau ci-dessus.

- **Participation de la commune aux frais de transport scolaire**

Madame le Maire informe l'assemblée que chaque année la Commune prend en charge la moitié de la participation financière des familles aux frais des transports scolaires de leurs enfants.

L'Assemblée Départementale a décidé de reconduire pour l'année scolaire 2021/2022 les forfaits de la participation des familles aux frais de transport soit :

- 90 € pour les demi-pensionnaires
- 46 € pour les internes.

Madame le Maire propose que la Commune renouvelle sa participation à hauteur de 50% de ces forfaits à savoir pour l'année 2021/2022, 45 € par élève demi-pensionnaire, et 23 € par élève :

- Pour les apprentis scolarisés en Tarn et Garonne
- Pour les étudiants scolarisés en Tarn et Garonne
- Pour les élèves inscrits l'établissement privé le plus proche en provenance d'une commune située en dehors du secteur de recrutement de l'établissement public de référence sans que cela ne soit justifié par une mesure dérogatoire également accepté dans le secteur public et dont la situation est inchangée.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition.

- **Exonération totale de la taxe pour le foncier non bâti en faveur des agriculteurs**

Madame le Maire explique la situation climatique difficile qu'ont connue certains agriculteurs au courant du printemps 2021 avec la perte de récoltes pour certains parmi eux, notamment les arboriculteurs et les céréaliers. Elle propose que la commune procède à une exonération totale de la taxe pour le foncier non bâti au titre de l'année 2021 en faveur des filières ci-dessous :

- Arboriculteurs
- Céréaliers

Et précise qu'il s'agit d'une recommandation nationale et soumet la proposition au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Votants : 19
 - Pour : 18
 - Abstention : 1
- Approuve la proposition formulée par Madame le Maire à savoir une exonération totale de la taxe sur le foncier non bâti au titre de l'année 2021 en faveur agriculteurs dont les exploitations sont localisées dans la commune, pour les filières arboricoles et céréalières

- **Quitus subvention salles municipales avec le département**

Madame le Maire explique que le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les conditions d'exécution du mandat aux termes duquel le service Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités a été chargé de l'opération réaménagement et mise aux normes de deux bâtiments (la salle omnisports et la mairie).

Il est constaté que le mandataire a remis son rapport rendant compte de l'accomplissement de sa mission.

Est également produit et visé :

- Le bilan général et définitif (phase réalisation) de l'opération en annexe pour un montant de 114 501.63€ TTC.

Madame le Maire soumet le projet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de donner au service Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités quitus entier et sans réserve de sa gestion, au vu du bilan ci-joint.

- **Subvention achat de raticide**

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune met à disposition des administrés dans le respect des conditions de traçabilité et de sécurité le produit raticide. Elle dit que le conseil départemental verse une subvention aux communes pour l'achat du produit raticide et demande l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Département, le montant de la facture pour la commune d'ALBIAS s'élève à 1 930,74 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès du conseil départemental du Tarn et Garonne

- **Projets 2021 : plans de financement**

Vu la délibération n°2021-21 en date du 11 mars portant validation des projet municipaux

Madame le Maire soumet à la validation du conseil municipal les plans de financement ci-dessous correspondant aux projets afin de demander des subventions auprès des partenaires financiers de la commune parmi lesquels :

- L'Etat
- Le conseil départemental
- Le conseil régional
- La CAF et toutes autres structures publiques, privées pouvant accompagner financièrement la commune dans la mise en œuvre de ses projets.

Maison de la nature

DEPENSES			RESSOURCES		
	Montant HT	Montant TTC	Aides publiques	Montant	%

Honoraires			Union européenne		
Dépenses d'investissement			Subvention État	136 400	62
Acquisitions immobilières					
Travaux	200 000	240 000	Autre financement État		
Matériel-équipements			Conseil régional		
Dépenses connexes (à préciser)			Conseil départemental	39 600	18
			EPCI		
SOUS-TOTAL	200 000	240 000	Autres (préciser)		
Dépenses de fonctionnement					
Salaires					
Frais divers de fonctionnement (à préciser)			SOUS-TOTAL	176 000	80
			Autofinancement		20
			Fonds propres	44 000	100
SOUS-TOTAL			Emprunts		0
Dépenses d'ingénierie			Autres (préciser)		
Études	20 000	24 000			
SOUS-TOTAL	20 000	24 000	SOUS-TOTAL	44 000	20
TOTAL GENERAL	220 000	264 000	TOTAL GENERAL	220 000	100

Groupe scolaire

DEPENSES			RESSOURCES		
	Montant HT	Montant TTC	Aides publiques	Montant	%
Honoraires			Union européenne		
Dépenses d'investissement			Subvention État	477 400	62
Acquisitions immobilières					
Travaux	695 000	834 000	Autre financement État		
Matériel-équipements			Conseil régional		
Dépenses connexes (à préciser)			Conseil départemental	138 600	18
			EPCI		
SOUS-TOTAL			Autres (préciser)		
Dépenses de fonctionnement					
Salaires					

Frais divers de fonctionnement (à préciser)			SOUS-TOTAL	616 000	80
			Autofinancement	154 000	
			Fonds propres	40 000	26
SOUS-TOTAL			Emprunts	114 000	74
Dépenses d'ingénierie			Autres (préciser)		
Études	75 000	90 000			
SOUS-TOTAL	75 000		SOUS-TOTAL	154 000	20
TOTAL GENERAL	770 000	924 000	TOTAL GENERAL	770 000	100

Rénovation de la mairie

DEPENSES			RESSOURCES		
	Montant HT	Montant TTC	Aides publiques	Montant	%
Honoraires			Union européenne		
Dépenses d'investissement			Subvention État	443 300	62
Acquisitions immobilières					
Travaux	650 000	780 000	Autre financement État		
Matériel-équipements			Conseil régional		
Dépenses connexes (à préciser)			Conseil départemental	128 700	18
			EPCI		
SOUS-TOTAL			Autres (préciser)		
Dépenses de fonctionnement					
Salaires					
Frais divers de fonctionnement (à préciser)			SOUS-TOTAL	160 000	80
			Autofinancement	143 000	
			Fonds propres	43 000	30
SOUS-TOTAL			Emprunts	100 000	70
Dépenses d'ingénierie			Autres (préciser)		
Études	65 000	78 000			
SOUS-TOTAL	65 000	78 000	SOUS-TOTAL	143 000	20
TOTAL GENERAL	715 000	858 000	TOTAL GENERAL	715 000	100

DEPENSES			RESSOURCES		
	Montant HT	Montant TTC	Aides publiques	Montant	%
Honoraires			Union européenne		
Dépenses d'investissement			Subvention État	97 960	62
Acquisitions immobilières					
Travaux	143 000	171 600	Autre financement État		
Matériel-équipements			Conseil régional		
Dépenses connexes (à préciser)			Conseil départemental	28 440	18
			EPCI		
SOUS-TOTAL			Autres (préciser)		
Dépenses de fonctionnement					
Salaires					
Frais divers de fonctionnement (à préciser)			SOUS-TOTAL	126 400	80
			Autofinancement	31 600	
			Fonds propres	31 600	100
SOUS-TOTAL			Emprunts	0	0
Dépenses d'ingénierie			Autres (préciser)		
Études	15 000	18 000			
SOUS-TOTAL	15 000	18 000	SOUS-TOTAL	31 600	20
TOTAL GENERAL	158 000	189 600	TOTAL GENERAL	158 000	

Ateliers municipaux

DEPENSES			RESSOURCES		
	Montant HT	Montant TTC	Aides publiques	Montant	%
Honoraires			Union européenne		
Dépenses d'investissement			Subvention État	68 200	62
Acquisitions immobilières					
Travaux	100 000	120 000	Autre financement État		
Matériel-équipements			Conseil régional		
Dépenses connexes (à préciser)			Conseil départemental	19 800	18
			EPCI		

SOUS-TOTAL			Autres (préciser)		
Dépenses de fonctionnement					
Salaires					
Frais divers de fonctionnement (à préciser)			SOUS-TOTAL	88 000	80
			Autofinancement	22 000	20
			Fonds propres	22 000	100
SOUS-TOTAL			Emprunts	0	0
Dépenses d'ingénierie			Autres (préciser)		
Études	10 000				
SOUS-TOTAL	10 000	12 000	SOUS-TOTAL	22 000	
TOTAL GENERAL	110 000	132 000	TOTAL GENERAL	110 000	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les plans de financement susvisés.

- **Budget annexe restauration scolaire : décision modificative n°1**

Madame le Maire soumet la décision modificative ci-dessous au vote des conseillers.

Section fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant
011	60623	- 5 000
011	65888	+ 5 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative.

Budget Général 2021 : décision modificative n°1

Madame le Maire soumet la décision modificative ci-dessous au vote des conseillers.

Section fonctionnement			Section investissement		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
042	7811	+ 300	040	2821	+300
023		+ 300	021		+300

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative.

Administration générale

Modification du fonctionnement du service de restauration municipale

Madame le Maire explique que le fonctionnement de la cantine municipale nécessite des évolutions pour répondre au mieux aux problématiques qui se posent dans la gestion des prestations proposées. Elle précise les

points de modification et précise que ceux-ci seront fixés dans le dossier d'inscription qui sera remis aux familles :

PROPOSITIONS MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE LA CANTINE

Règlement de la cantine

Thèmes	Situation actuelle	Propositions	Observations
Mode d'inscription	Au mois et à l'année	Inscription à l'année sur le mode demi pensionnaire	L'inscription à l'année est la formule la plus facile à gérer. Adulte au réel
Prix du repas	2.60+0.25 (école publique)	2.80 € au 01/09/2021	Tarif voté au mois d'avril pour mémoire
Facturation	Début de mois grâce à la régie d'avance qui sécurise juridiquement la démarche	Service fait	Facturation après prise des repas, soit avec décalage d'un mois.
Paiement	Numéraire Chèque Prélèvement Carte bleue directement avec la trésorerie Virement Depuis peu, pour les familles qui le savent PayFip		Faire la promotion du PayFip pour rendre les familles autonomes pour gérer leurs paiements. Ce mode peut générer des soucis de recouvrement.
Absences	3 jours de carence en cas de maladie de l'enfant Déduction des repas en cas d'absence d'un enseignant non remplacé Déduction des repas en cas de sortie scolaire annoncée 1 mois avant		Diminution à 2 jours de carence dans le cas où la mairie est informée et sous réserve de certificat médical Diminution du délai de prévenance à 15 jours pour les sorties scolaires Maintien du prix de repas en cas d'absence d'un enseignant Prise en compte des situations exceptionnelles lors des décisions gouvernementales de fermeture d'école et/ou de classes Décision d'exonération par les commissions enfance-jeunesse et cantine, Evènement familial 15 jours de délai de prévenance, justificatif, étude au cas par cas et avis de la commission

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve les modifications proposées par Madame le Maire

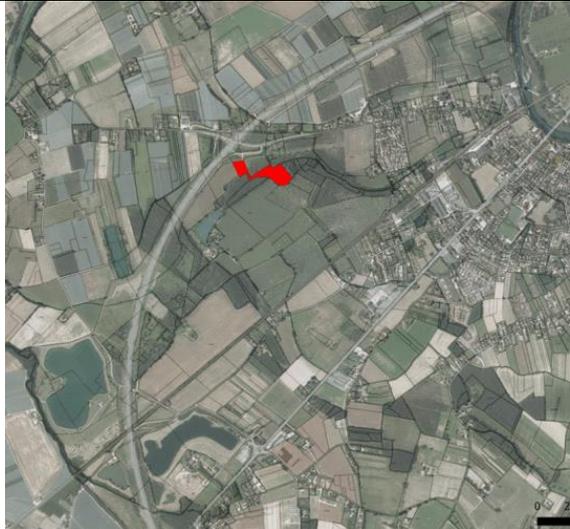
Travaux/Aménagement du territoire

- **Présentation de l'étude de programmation des travaux 2021/2026**

Etude stratégique pour le développement et la valorisation du bourg-centre : Premiers enjeux

Les premiers enjeux de l'étude stratégique :

1- Construction de la maison de la Nature



Localisation du projet



Les parcelles

Références de la parcelle 000 AX 140

Référence cadastrale de la parcelle
Contenance cadastrale
Adresse

000 AX 140
4 809 mètres carrés
JOINELOTS
82350 ALBIAS

Références de la parcelle 000 AX 13

Référence cadastrale de la parcelle
Contenance cadastrale
Adresse

000 AX 13
14 254 mètres carrés
JOINELOTS
82350 ALBIAS

Point sur le projet :

- Pour contribuer au développement du pôle éducation à l'environnement de la Maison de la Chasse et de la Nature
- Ce bâtiment doit également être prévu pour les autres utilisateurs et les scolaires lors de journées d'animations
- Il est envisagé avec une salle avec une capacité d'accueil de 70 personnes, une cuisine, des locaux spécialisés pour la chasse (chambre froide et de découpe...), WC intérieurs et extérieurs, une terrasse couverte. L'aménagement d'un parking devrait également être envisagé (structure alvéolaire).
- Stockage-distribution pour produits transformés de la chasse
- bâtiment <120m².

- ANC
- Le bâtiment une fois construit devra être géré par une ou des associations de chasse et de l'environnement
- L'aménagement de la voie d'accès est à prévoir (270 ml) par un empierrement
- Réseaux à réaliser (AEP, électricité).

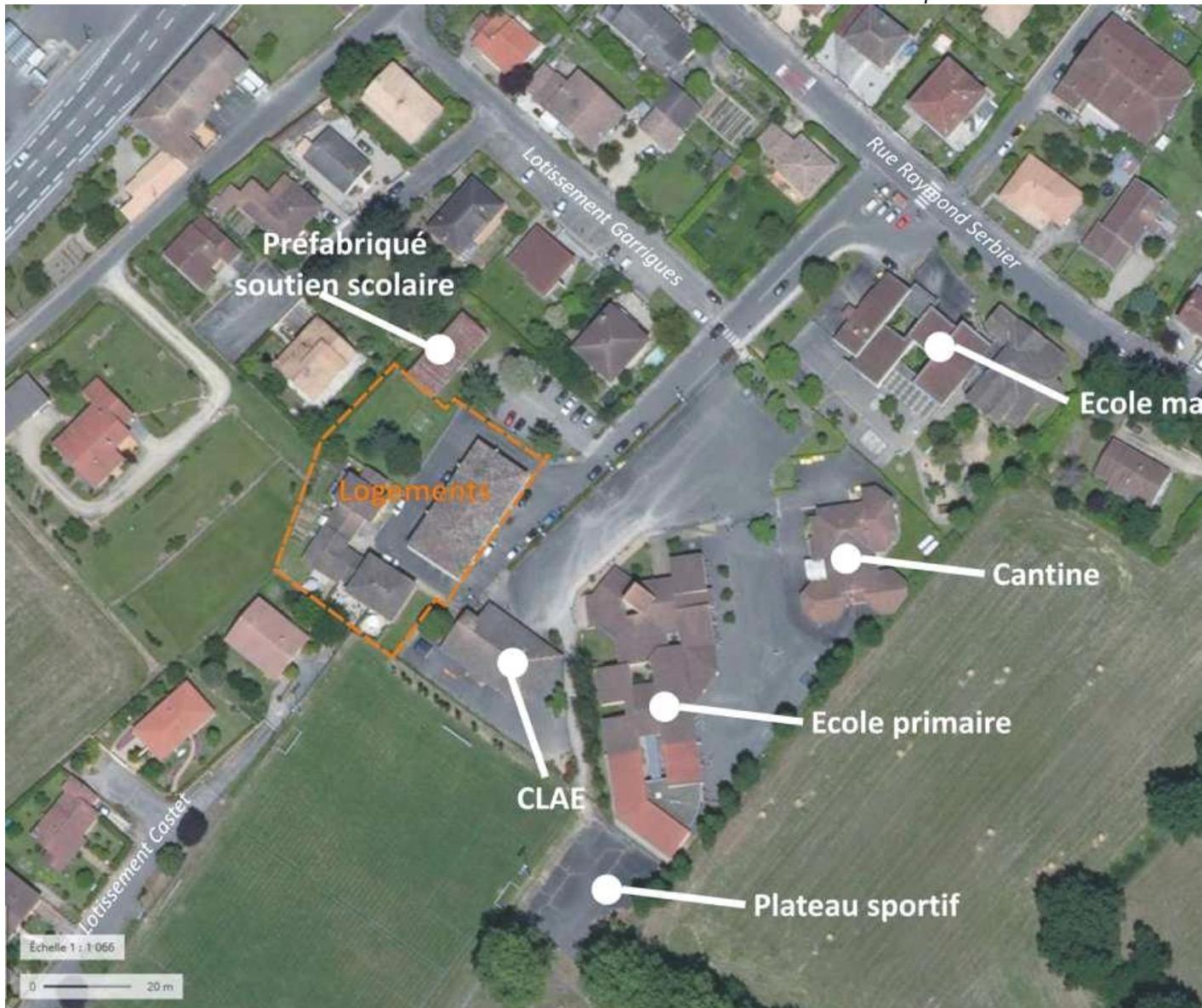
Les terrains AX 140 et AX 13 ne sont pas encore acquis par la mairie.

L'aménagement du parking est à "mutualiser" avec le gestionnaire de l'autoroute qui envisageait la réalisation d'un parking en lien avec l'accès de service de l'autoroute proche.

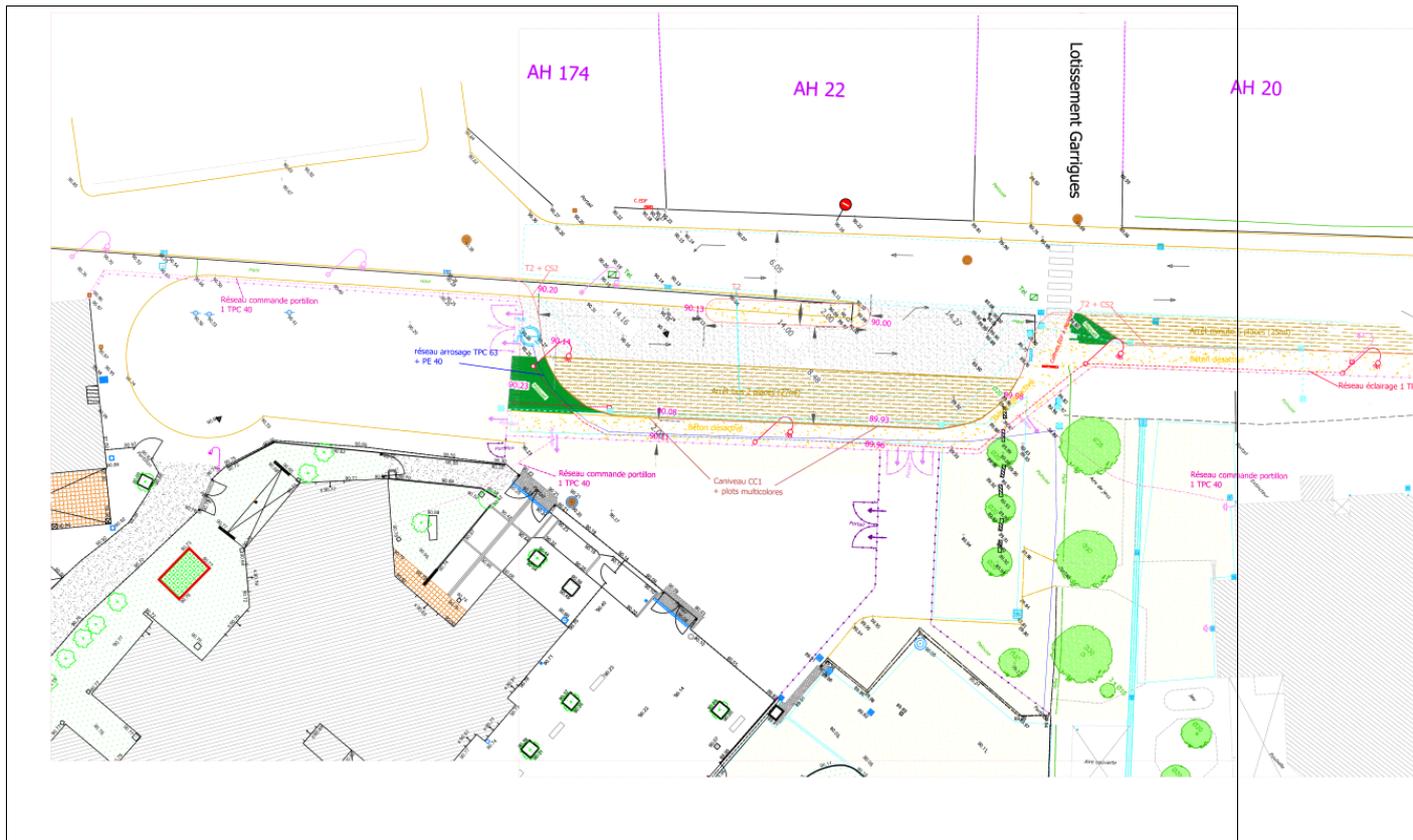
Un relevé topo sera nécessaire pour lancer la maîtrise d'œuvre.

2- Rénovation des bâtiments du pôle scolaire

Localisation du pôle scolaire

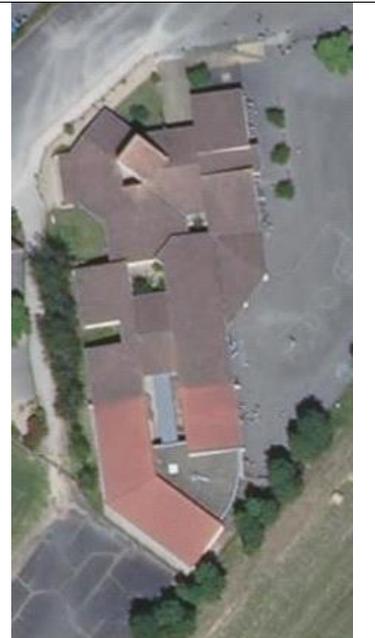


L'aménagement des accès du pôle scolaire est prévu cet été.



Rénovation des bâtiments de l'école élémentaire (6 classes actuellement) :

- 1 patio à utiliser (couvrir) pour l'agrandissement futur de l'école.
- Quelques travaux sont prévus pour améliorer l'isolation de l'équipement et ainsi réaliser des économies d'énergie :
 - les menuiseries (simple vitrage) datant de 1981-84 sont à changer.
 - abaissement des plafonds et amélioration de l'insonorisation.
- L'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite est à améliorer. La porte d'entrée (1,2 m de large) et un seuil ne respectent pas la norme PMR.
- 1 préau à construire pour une centaine d'enfants (150). Sa position est à définir avec le fonctionnement de la cantine.



Rénovation de la cantine :

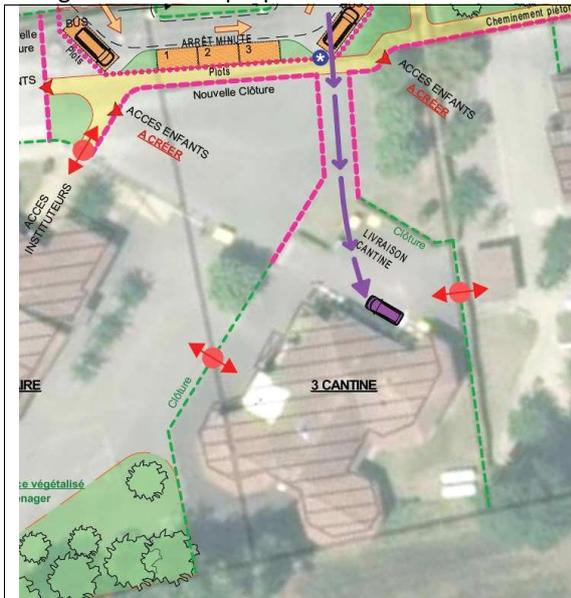
La toiture a été refaite récemment.

- Quelques travaux sont prévus pour améliorer l'isolation de l'équipement et ainsi réaliser des économies d'énergie :

- abaissement des plafonds
- isolation des murs par l'extérieur.
- Quelques réparations et remise en état sont également à prévoir (la toiture a été refaite) :
 - les peintures sont à refaire
 - de l'humidité est à traiter (remontée capillaire) sur les murs de la cuisine et des sanitaires.

Le fonctionnement des accès et des cheminements sur l'ensemble du pôle scolaire est à améliorer :

- la livraison du gaz (chauffage et cuisson) et de la cantine scolaire est problématique. Un accès spécifique doit être réalisé. Une étude a été réalisée en 2019, 3 propositions ont été faites. Certaines options devront être réalisées. La commune s'orienterait à court terme vers la proposition n°2 (réalisation en juillet-août 2021) puis à long terme vers la proposition n°3.



Proposition n°2- Extrait étude
Mission diagnostic/ Ecole Georges Pompidou-
SARL d'Architecture ARCHISOCELE



Proposition n°3- Extrait étude
Mission diagnostic/ Ecole Georges Pompidou-
SARL d'Architecture ARCHISOCELE

- de nouvelles liaisons (motorisées et douces) entre le pôle scolaire, le pôle sportif et les rues environnantes sont à envisager. Une voie de livraison est envisagée entre la rue Raymond Serbier et l'arrière de la cantine pour desservir les cuves de gaz et la cantine. Une acquisition foncière sera à réaliser sur la parcelle limitrophe (AH245) sur 49 ml. L'emprise est à déterminer ultérieurement dans le cadre d'un relevé de terrain. La voie du lotissement Castet pourrait être connectée aux 2 bâtiments résidentiels enclavés au sein du pôle scolaire) afin de réserver l'usage de la voie de l'école uniquement aux usagers.



Schéma de principes des nouvelles liaisons à créer ou améliorer

Prévoir l'avenir du pôle scolaire :

- **Démolition du préfabriqué** : utilisé pour le rattrapage scolaire. Ce bâtiment présente une surface de 260 m² sur une parcelle (AH174) de 826 m². Que faire de cette parcelle dans l'avenir, une fois le préfabriqué démolì ?
- **Acquisition du terrain limitrophe au pôle scolaire** : Une partie (2,49 ha) de la parcelle AH246 pourrait être acquise en prévision d'aménagements et d'extension du pôle scolaire. Pour quel projet ?



Foncier pressenti

3- Le Pôle sportif

Le pôle sportif présente une emprise de 2,5 ha. Plusieurs projets sont envisagés :

- réaménagements extérieurs :
 - le long de la rue de Tarry, la clôture et la haie vont être supprimées pour recevoir une aire de stationnement (environ 40 places en bataille sont estimées) doublée d'un trottoir d'environ 2 mètres d'emprise.
 - des aménagements seront peut-être à réaliser rue de Tarry pour ralentir les véhicules empruntant cette voie (problème de vitesse et de visibilité) et sécurisant le parking.
- réaménagements du site :
 - le terrain d'honneur sera grillagé et clôturé
 - la tribune : les poteaux (5) en bois sont à renforcer car dégradés. Les autres poteaux sont à traiter.
- les accès piétons et pompiers sont à redéfinir et aménager.

L'objectif est de réaliser la majorité des travaux en 2021.

Le stade et ses éventuels réaménagements le long de rue de Tarry



Les 2 courts de tennis ont été réhabilités en avril 2021 (éclairage, revêtement, fermeture). Ils sont destinés à être loués.

L'entrée principale doit éventuellement être revue. La hauteur du portique empêche l'accès au bus.





Les accès existants le long de rue de Tarry

4- Réhabilitation de l'église Saint-Georges

L'église Saint-Georges nécessite plusieurs travaux, une visite du monument a été réalisée pour définir l'ensemble des actions à réaliser. Les problèmes de toitures ont été identifiés provoquant des infiltrations expliquant quelques désordres du bâtiment. Plusieurs actions sont à envisager :

- Révision de la charpente de la galerie
- Réparation de la zinguerie sur l'ensemble de la toiture
- Reprise de la couverture (tuiles) de la galerie.
- Installation d'une ligne de vie pour sécuriser/faciliter l'inspection et l'entretien de la toiture du monument.
- Réparation et rejointement des linteaux et des génoises.
- Pose de témoins sur les fissures principales de la façade.
- l'accessibilité n'est pas aux normes PMR, il est proposé l'installation d'une rampe amovible à l'entrée principale.

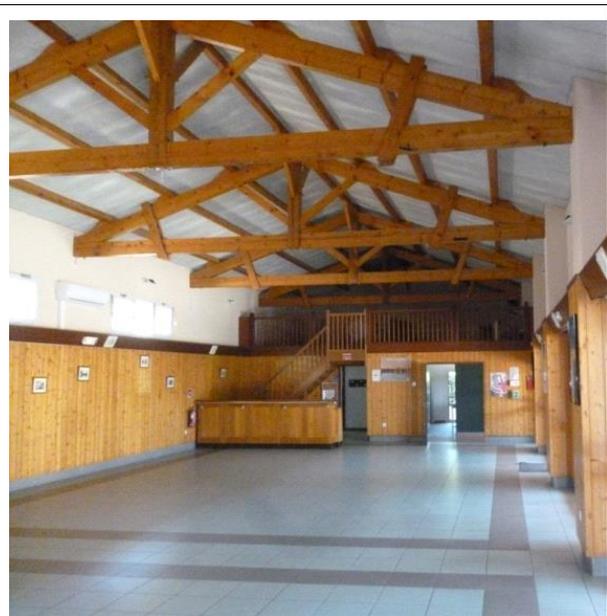
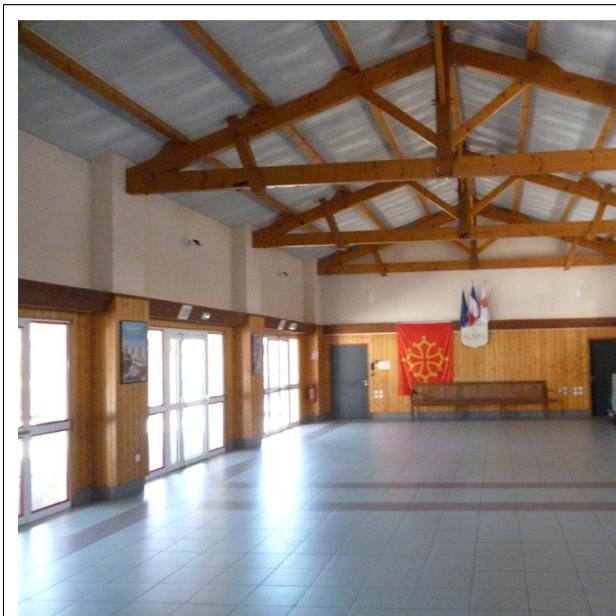


5- Réaménagement de la salle Saint-Georges

ERP d'une capacité de 100 personnes

Des travaux sont prévus sur ce bâtiment par la mairie. Une visite a permis de préciser les actions à mener sur ce bâtiment :

- des travaux améliorant l'économie d'énergie sont à envisager :
 - l'isolation par l'intérieur est à envisager
 - abaissement des plafonds
 - remplacement des menuiseries.



- des travaux d'accessibilité et de confort par l'aménagement d'un WC handicapé.
- une rénovation des revêtements intérieurs.

Les usagers de la salle Saint-Georges ne stationnent jamais à l'intérieur du site alors qu'il y a un problème d'offre en parking à proximité de la salle Saint-Georges.



Une réflexion doit être menée sur l'ensemble du site et également de l'îlot urbain dit du Presbytère.

7- L'îlot Presbytère

La commune est propriétaire d'une surface importante bâtie et non bâtie au sein de cet îlot urbain. Cet îlot est très stratégique en matière d'aménagement et de développement urbain.

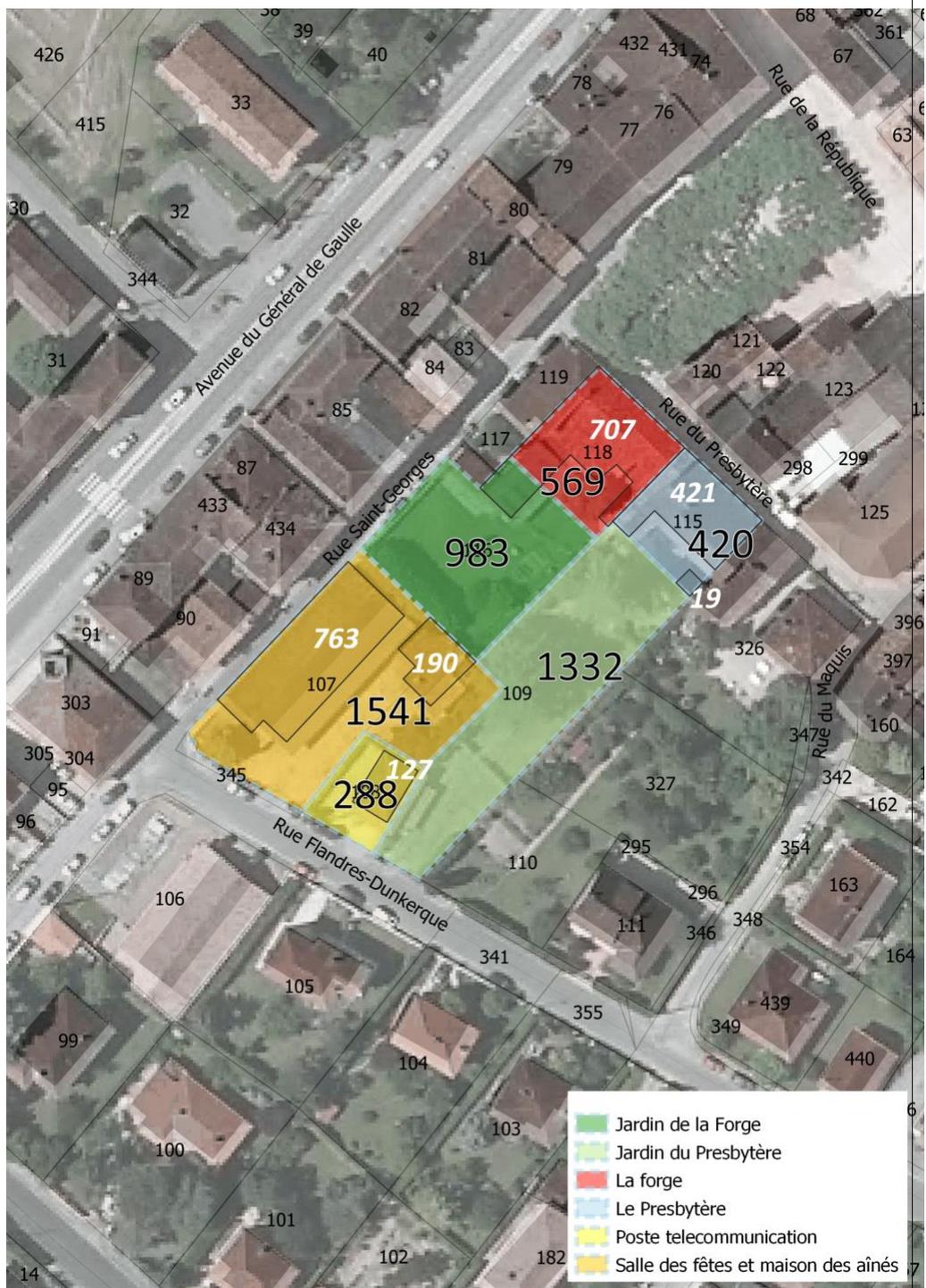
Cet îlot présente plusieurs enjeux :

- Il borde des rues patrimoniales et historiques Saint-Georges, du Maquis et du Presbytère tracées probablement depuis la fondation de la Bastide.

- Il présente des jardins d'une très grande surface et de qualité.

- Quelques bâtiments ont une qualité architecturale et patrimoniale (le presbytère et un logement (à l'angle rue du Presbytère-Maquis) .

- Quelques équipements sont présents : salle des fêtes, salle des aînés et un local technique (téléphonie-



Internet).

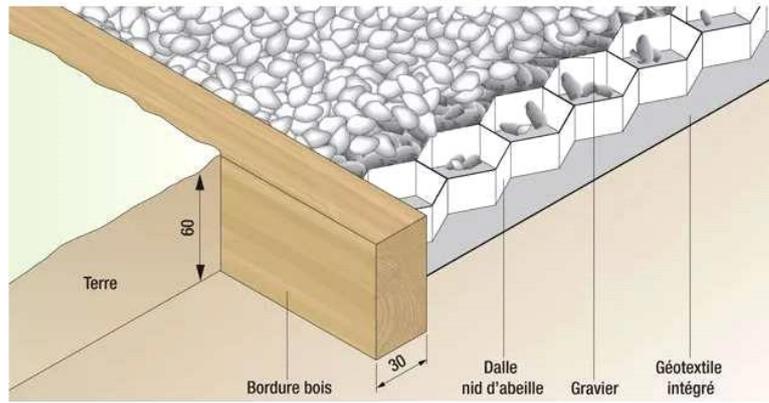
7- Cimetière améliorer l'accessibilité

Le cimetière catholique est quasiment saturé. Environ 10 places sont aujourd'hui libres. Un diagnostic est en cours pour la réhabilitation du cimetière. La commune est en train de récupérer certaines concessions. La commune envisage peut-être à long terme la création d'un nouveau cimetière.



Les différents cimetières doivent être mis en accessibilité conformément à l'Ad'AP. La commune envisage quelques aménagements :

- des allées alvéolaires pour drainer et stabiliser les gravillons.



- aménagement du parking à mutualiser avec les camping-cars (réalisation d'une aire de services)



8- Réaménagement de la RD820 en intégrant le cheminement doux Montauban-Caussade



9- Réaménagement de la mairie

- locaux de la Poste
- à côté de la médiathèque, 1 maison de 70 m² a été achetée
- chauffages/climatisation (mairie et salle des fêtes)



Photo aérienne de la mairie

10- Restructuration des locaux des services techniques

- Faire un diagnostic des bâtiments
- Acquisition du foncier attenant (peut-être en totalité : maison garde barrière) : Inventaire (les différents sites de stockage au sein de la commune) pour centraliser le stockage
- Vestiaires pour les employés (H/F)
- Améliorer l'ergonomie, le rangement et les postes de travail
- Une salle multi-usages (8 personnes)
- Sans évolution de l'emprise au sol du bâtiment (848 m²).

- **Fin insalubrité**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la décision de l'ARS de mettre fin à la situation administrative de l'ancien bâtiment HELLIN situé rue de Cos. Elle explique que celui-ci a été acheté et des travaux ont été réalisés par la suite.

- **Acquisition foncière parcelle AH 133**

Madame le Maire explique :

Vu l'offre de vente de la parcelle susvisée située autour des écoles en zone U au prix de 135 000 euros,
Vu la consultation des services des domaines en date du 30 avril 2021,

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un bien positionné en plein centre bourg de la commune et qu'il pourrait être utile à la collectivité à plusieurs égards. Elle soumet l'acquisition au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve l'acquisition du bien susvisé au prix de 135 000 euros plus les frais de notaire toutes taxes incluses et de géomètre le cas échéant.

- **Adressage de la commune**

Madame le Maire rappelle :

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Elle propose que cette mission soit confiée à la poste avec la signature d'une convention de prestations. Et soumet le projet au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve la proposition de Madame le Maire.

- **Dénomination du dernier parking construit par la commune**

Madame le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Dans ce contexte, elle propose d'appeler le parking à l'angle de la rue Calvet, la rue Raymond Serbier et la D820 « Parking du jardin ». Elle soumet l'appellation au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve la proposition de Madame le Maire

Fin conseil municipal : 22 heures 24